



**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 27

**Date de la convocation :** 17/10/2025

**Date d'affichage :** 17/10/2025

***DELIBERATION N° 063/2025  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES***

***SEANCE DU 23 OCTOBRE 2025***

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-trois octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur François Rallo, Maire de la commune.

**Présents :** François RALLO – Cosme DILME – Carole CARTON – Jean PEZIN – Sonia MAC VEIGH – Céline FREIXINOS – Stéphane LE COQ – Armand CHAUVET – Claire SALFATI TEDGUI – Mireille CORONES YAGOUBI – Pascal GIRAUDET – Olivier RABAT – Christian DISLAIR – Joseph CASCALES – Sylvain VIOT

**Pouvoirs :**

- Modeste BOSQUE donne pouvoir à Jean PEZIN
- Marie-Anne HAUSPIEZ donne pouvoir à Claire SALFATI-TEDGUI
- Robert TARDA donne pouvoir à François RALLO
- Jacqueline KEILING donne pouvoir à Sonia MAC VEIGH
- Michèle GRANIER donne pouvoir à Carole CARTON
- Christine BACHES donne pouvoir à Stéphane LE COQ
- Patricia PICHARD donne pouvoir à Pascal GIRAUDET
- Yannick CALLAREC donne pouvoir à Cosme DILME
- Caroline PICCOLO donne pouvoir à Christian DISLAIR
- Jordi DELCLOS donne pouvoir à Armand CHAUVET
- Eliane CHAMBAULT donne pouvoir à Joseph CASCALES
- Eric BOUILLIN donne pouvoir à Sylvain VIOT

**Absents excusés :** Richard VENDRELL – Bénédicte SARASSAT

**Secrétaire de séance :** Christian DISLAIR

**OBJET :** Modification du tableau des effectifs communaux - Création d'un poste d'adjoint du patrimoine.

M. le Maire informe l'assemblée de la possibilité de stagiairiser un agent actuellement contractuel de droit public au grade d'adjoint du patrimoine sur un emploi permanent au regard de la nécessité du service à la « médiathèque Alexandre Jardin ».

En effet, l'activité à la hausse constatée dans la structure depuis son ouverture, la nécessité de disposer de trois agents à temps plein eu égard aux heures d'ouverture au public et la qualité du travail fourni par l'agent contractuel actuellement en poste, impliquent la création d'un troisième emploi permanent à temps plein à la « médiathèque Alexandre Jardin ».

Ainsi, M. le Maire propose à l'assemblée de modifier le tableau des effectifs communaux conformément aux lignes directrices de gestion de la commune en créant un poste d'adjoint du patrimoine à temps plein, au 7<sup>ème</sup> échelon (indice IBM 381 et INM 372).

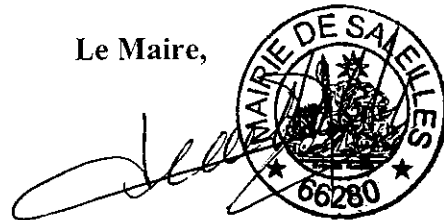
Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve** la création d'un poste d'adjoint du patrimoine à 35h00/35<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup> échelon- Echelle C1 (indices IBM 381- INM 372), tel que porté au tableau des effectifs joint à la présente délibération ;

- **Autorise** M. le Maire à signer tout document utile dans cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



**M. François RALLO**

Publication le : 28 OCT. 2025